

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00118
Numéro SIREN : 384 432 845
Nom ou dénomination : A.P.T.E.M.

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/008332

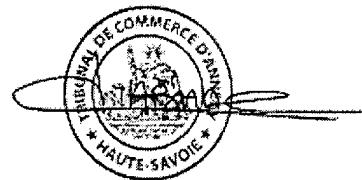
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**

Dénomination : A.P.T.E.M.
Adresse : 11 route de la Salle Cran-Gevrier 74960 Annecy -
FRANCE-

n° de gestion : 1992B00118
n° d'identification : 384 432 845

n° de dépôt : A2020/008332
Date du dépôt : 21/10/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
24/06/2020



867163



867163

Laurent COLOMBET

Expert-comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lyon

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes

Rattaché à la Compagnie Régionale de Chambéry

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION**

« SARL A.P.T.E.M »

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 000 Euros

11 Route de la Salle
74960 CRAN GEVRIER

«A.P.T.E.M.»

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 7 000 Euros

Siège social :
11 Route de la Salle
CRAN GEVRIER

74 960 ANNECY

R.C.S ANNECY B 384 432 845

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 19 juin 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composants l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que sur la situation de la société (article R. 224-3).

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Mon analyse s'appuie sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et d'un suivi d'activité sur les premiers mois de 2020.

La situation de la société se caractérise par les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires 2019 a connu une progression de 25 % par rapport à l'exercice précédent.
- La marge de production progresse en volume de 12 % mais le taux de marge baisse de 6 points.
- L'excédent brut d'exploitation de 143 k€ progresse de 32 %.
- Le résultat net représente 6.6 % du chiffre d'affaires avec un montant de 108 k€.
- Le solde de trésorerie disponible est de 198 k€ au 31 décembre 2019.
- La société est endettée à hauteur de 55 k€ auprès d'établissements bancaires.
- Les capitaux propres se situent à 163 k€ pour un capital social de 7.5 k€.
- L'activité 2020 souffre d'un début d'année au ralenti, puis se trouve quelque peu impactée par la pandémie de COVID-19, avec un volume de chiffre d'affaires en baisse d'environ 30 % sur les premiers mois de l'exercice. Cependant le niveau de charges a pu être ajusté pour arriver à un résultat intermédiaire proche de l'équilibre.
- Aucun autre événement exceptionnel susceptible de compromettre la continuité d'exploitation ne m'a été signalé.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Mes contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 arrêtés par le gérant. Les comptes n'ont pas encore été approuvés par l'associé unique.

Les capitaux propres s'élèvent à 162 653 €.

Le total de l'actif s'élève à 848 610 € au 31 décembre 2019.

Les actifs sont composés d'immobilisations d'un montant net de 95 860 €.

Les postes les plus significatifs en valeur nette sont constitués de matériels acquis depuis 2017 et amortis sur des durées usuellement pratiquées.

Les aménagements réalisés en 2017 et après sont en cours d'amortissement sur une durée moyenne de 10 ans.

Un stock de matières est valorisé à 123 279 € et est constitué de commandes spécifiques clients.

Les créances clients de 395 374 € font l'objet d'un encaissement régulier et ne comptent pas d'anomalie significative.

D'autres créances figurent pour 24 416 € composé essentiellement de TVA.

La trésorerie disponible sur compte bancaire représente 196 732 € au 31 décembre 2019.

Les passifs sont composés :

D'emprunts auprès des établissements de crédit à hauteur de 54 953 € remboursés selon l'échéancier prévu.

De comptes courants d'associés à hauteur de 47 683 €.

De dettes fournisseurs pour 249 227 € liées à l'activité et payées régulièrement,

De dettes fiscales et sociales pour 123 268 € réglées au début de l'exercice suivant.

De produits constatés d'avance pour 77 870 € générés par des facturations d'acomptes sur commandes non exécutées et livrées.

Les passifs n'appellent pas de remarque et il ne m'a été communiqué de passifs non comptabilisés.

Le montant des fonds propres s'élève à 162 653 € au 31 décembre 2019. Aucun événement n'est survenu jusqu'à la date du présent rapport qui puisse affecter significativement à la baisse les capitaux propres.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social de 7 500 €. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers.

Annecy Le Vieux, le 24 juin 2020

Laurent COLOMBET

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes

Rattaché à la Compagnie Régionale de CHAMBERY

